

Chambre Arbitrale Maritime de Monaco

Autorisée par Arrêté 13 juillet 1979 n.929 du Ministère d'Etat de la Principauté (Loi n.492 du 3 janvier 1949 Loi n.576 du 23 juillet 1953 Loi n.1072 du 27 juin 1984)

Au Conseil d'Administration de la
CHAMBRE ARBITRALE MARITIME DE MONACO
"Gildo Pastor Center" Building
7, Rue du Gabian
MC 98000 MONACO (P.té)

Tél.: (377) 93.10.00.52
Fax.: (377) 93.10.00.55

DEMANDE D'ADHESION

Le soussigné _____

Profession _____

Nom de la Société _____

Titre _____

Adresse professionnelle _____

No. téléphone _____

No. fax _____

No. télex _____

E-mail _____

Adresse habitation _____

No. téléphone privé _____

A l'honneur, sur invitation de _____

De soumettre une application pour être accueilli:

à titre personnel / au nom et pour compte de la société

(rayer la mention inutile)

en qualité de membre actif adhérent à la Chmbre Arbitrale Maritime de Monaco, dont il s'engage à observer les Statuts et le Règlement.

Le soussigné demande aussi formellement que son nominatif soit inscrit dans la liste officielle des arbitres agréés par la Chambre.

Avec l'expression de son obligeance la plus fraternelle.

Date

Signature